

Conclusion de la journée du 06 Décembre 2007

La délivrance des diplômes : Evolution des modes de certification

Pour la troisième année consécutive, l'AFDET organise, avec le concours du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, une journée nationale d'information pour les conseillers de l'enseignement technologique, en présence des responsables de l'administration centrale et des autorités académiques (DAET, corps d'inspection territoriaux, responsables du service des examens et de la VAE). Cette rencontre, désormais périodique et qui se maintient dans la durée, témoigne de l'importance qu'attachent, à la fois, l'AFDET et le ministère à l'information des CET et à la promotion de leur rôle au sein de l'éducation nationale.

La première journée de décembre 2004 portait sur la mission des CET, leur renouvellement et l'élargissement de leurs fonctions. Celle de 2005 était consacrée à un nouveau champ d'intervention qui s'ouvrait à eux : la découverte professionnelle au collège. En 2006, le thème retenu est celui de la délivrance des diplômes et de l'évolution des modes de certification. Ce sujet a été choisi à dessein. Il est, en effet, au cœur du métier des CET. Il est dans la tradition de leur fonction et pourrait-on croire bien balisé. Or, dans ce domaine, des transformations profondes s'opèrent dont il faut prendre la mesure et tirer les conséquences sur l'action des CET.

De cette journée ressort trois idées directrices :

Redéployer l'activité de conseillers de l'enseignement technologique sur l'ensemble du champ de la certification professionnelle.

Le paysage des diplômes professionnels a profondément changé au sein de l'éducation nationale. Au plan quantitatif, le poids respectif des CAP, BEP, baccalauréats professionnels et des BTS a été largement modifié pour répondre aux besoins d'élévation et de diversification des qualifications. Dans ce contexte, la présidence des CAP et BEP demeure, à juste titre, la prérogative des CET. Mais, il est indispensable, aujourd'hui, de faire appel à eux, d'une manière plus large, pour être des membres des jurys des diplômes de niveau IV et III.

La certification professionnelle ne se limite pas à l'éducation nationale, même si, pour la majeure partie, les candidats se présentent à ses diplômes. Elle émane, aussi, d'autres ministères et également des branches professionnelles avec la mise en place des CQP. Tous ces certificats sont désormais inscrits au sein du répertoire national des certifications professionnelles. Mais celles-ci apparaissent fort nombreuses et disparates. De ce fait, le système des diplômes semble bien éclaté. Les CET sont, au sein de leur secteur professionnel, des personnes reconnues. Ne pourraient-ils pas jouer un rôle plus explicite dans la mise en cohérence de ces certifications et dans leur harmonisation ?

La certification, par ailleurs, s'inscrit dans une perspective européenne avec l'élaboration d'un cadre européen des certifications professionnelles et d'un système de crédits, dit ECVET, favorisant la mobilité des jeunes en formation en Europe. Ces dispositifs ne seront pas sans effets sur l'organisation de la formation professionnelle dans notre pays. De cette évolution, les CET doivent être informés et leur réflexion sera utile.

Adapter l'intervention des conseillers de l'enseignement technologique à l'évolution des examens et aux formes nouvelles de délivrance des diplômes.

L'évaluation a été profondément modifiée dans notre système éducatif. Les diplômes sont formulés en termes de compétences, déclinées en savoirs, savoir-faire et savoir-être. Ils sont, désormais, disjoints de la formation. Les examens reposent du CAP au BTS, sur une combinaison d'épreuves dites ponctuelles ou de contrôle en cours de formation. L'introduction de ce deuxième type d'épreuve, le CCF, est une innovation forte qui repose, pour une part, sur la confiance accordée aux équipes éducatives, ce qui n'était pas une tradition dans notre pays, hormis dans l'enseignement supérieur. Ceci a pu faire craindre à certains une dévalorisation de diplômes. L'expérience se révèle positive et, dans certains domaines, le CCF est d'une plus grande pertinence que les formes habituelles. Il faut cependant des garde-fous, la présence des CET en est un.

Pourtant, avec ces nouveaux modes de délivrance des diplômes, les CET ont pu avoir le sentiment d'être dépossédés de leurs prérogatives en étant éloignés, parfois, des lieux de l'évaluation. Ils l'ont ressenti d'autant plus que, par ailleurs, l'élaboration des sujets des épreuves ponctuelles, même au niveau V, s'effectue, désormais, dans le cadre d'une organisation nationale. L'intervention des CET doit, pourtant, en tout état de cause, rester opératoire pour la garantie qu'elle apporte à la délivrance des diplômes. Leur participation aux commissions de choix de sujets doit être maintenue. De même, les CET doivent être associés à la conception des situations d'évaluation du CCF et pouvoir veiller à leur conformité aux exigences du diplôme. Au niveau V, notamment, comme présidents de jury, ils sont habilités à vérifier, sur place, dans les établissements, en tant que de besoin, la pertinence de leur mise en œuvre. Si, naturellement, leur intervention systématique dans tous les établissements est irréaliste, des sondages à fréquence répétée peuvent suffire pour s'assurer de la qualité des évaluations. La même méthode de sondages peut être utilisée pour les évaluations réalisées, lors des périodes de formation en entreprise.

La validation des acquis de l'expérience est un nouveau grand chantier appelé à un développement prometteur, dont les effets seront considérables pour la reconnaissance des qualifications et la promotion des personnes. Dans l'attribution des diplômes, elle constitue un phénomène majeur. Elle substitue,

en effet, au principe de l'examen celui de la validation par l'analyse de l'expérience acquise. La VAE ne peut réussir que si les professionnels sont au cœur du dispositif. Parmi ces professionnels sont naturellement les CET. Leur présence est requise pour participer à l'évaluation des compétences des candidats. Elle est surtout nécessaire pour donner caution à leur certification.

Organiser l'action des conseillers de l'enseignement technologique avec plus d'efficacité, mieux les informer et les animer.

En vue des évolutions, la fonction des CET reste toujours incontournable mais va, néanmoins, s'exercer autrement. Les changements opérés se traduisent par de nouvelles sollicitations, à des moments et à des lieux différents. Il conviendra de veiller à rendre l'action des CET plus efficace et là, où elle est la plus utile. Il faudra, notamment :

- mieux définir la fonction de chaque CET en fonction de ses compétences et de ses disponibilités au moyen d'une lettre de mission explicite.
- mieux organiser l'activité des CET en assurant une relation plus suivie avec les corps d'inspection, les services des examens, les responsables de DAVA. Des dysfonctionnements naissent parfois de convocations trop tardives, de rencontres espacées. Ces difficultés s'expliquent, certes, par le poids et la diversité des tâches de chacun. Mais elles peuvent être surmontées. C'est dans l'amélioration du quotidien des relations que se trouvent, le plus souvent, les sources de l'efficacité.
- mieux informer et animer le réseau des CET. Face aux changements, l'information est nécessaire et le dialogue doit être établi. Cette animation est du ressort des autorités académiques et des corps d'inspection. Mais les CET auraient aussi avantage à exercer des réflexions communes. L'AFDET peut leur apporter, s'ils le désirent, son concours comme elle le fait déjà dans ses sections territoriales et au plan national avec l'organisation d'une journée annuelle d'information, en liaison avec le ministère. Elle leur distribue, par ailleurs, en même temps que CPC-Info, sa revue, *L'Enseignement technique*. Elle est prête à y accueillir leurs articles. De même, elle pourra recevoir leurs suggestions sur le site Internet qu'elle ouvrira en janvier 2007.

Le système de formation professionnelle se transforme profondément ainsi que le mode de délivrance des diplômes. Les professionnels demeurent néanmoins toujours au cœur du dispositif et les évolutions récentes, notamment la VAE, renforcent la nécessité de leur présence. Parmi ces professionnels, les CET jouent un rôle primordial et spécifique. Ils ne sont pas seulement des participants indispensables pour une bonne évaluation. Ils sont les garants de la crédibilité et de la qualité des diplômes professionnels.

Ils font, à cet effet, l'objet d'un mandat qui oblige l'institution et qui les oblige.